Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260721-DELIB2026149-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-149	Nomenclature 7.10
Eau et Assainissement – Modification de la tarification du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	26	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un juillet à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quinze juillet deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Brendan RIOU a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Yvon COQUIL

EXPOSE :
Contrairement à d'autres collectivités du Département, le coût des prestations assurées par le SPANC de la Communauté de communes de Haute Cornouaille est resté fixe depuis 2012 pour devenir l'un des plus bas du Département du Finistère.

Un audit externe a notamment mis en exergue le bon fonctionnement du service mais l'application d'une tarification très insuffisante générant un déficit budgétaire, reconduit annuellement.

Afin d'assurer la pérennité du service, il conviendrait d'une part de majorer les prestations les plus courantes, à savoir le contrôle périodique et de bon fonctionnement en cas de cession, et d'autre part d'appliquer les pénalités réglementaires incitant les particuliers à se mettre en conformité.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juillet 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***à l'unanimité, approuve la majoration du tarif appliqué aux interventions de contrôle périodique à 150 euros,***
- ***à l'unanimité, approuve la majoration du tarif appliqué aux interventions de contrôle de bon fonctionnement en cas de cession à 200 euros,***
- ***à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention), approuve la mise en œuvre d'une pénalité à hauteur de 400 % pour les installations avec risque sanitaire après 4 ans.***

Ces dispositions s'appliquent aux contrôles réalisés à compter du 1er septembre 2026 ;
Le règlement du service SPANC sera corrigé en conséquence de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 21 juillet 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260721-DELIB2026149-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU	X		
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ		X	Pouvoir à Erwan BRIAND
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE		X	Pouvoir à Michel LE ROUX
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Anne-Marie DUIGOU
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL		X	
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 4

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances